4588 - Objets perdus ramassés dans le périmètre sacré.

question

L’un des fils a ramassé une montre dans la mosquée sacrée de La Mecque et l’a gardée pendant plus de 4 ans. Quelle solution doit-on adopter ? Faut-il la retourner à la mosquée ou faire une aumône de son prix au profit d’un pauvre après l’avoir fait évalué par un vendeur de montre ? Puisse Allah vous réserver la meilleure récompense.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n’est permis de ramasser les objets perdus dans le périmètre sacré que pour les annoncer en raison des propos du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) La prise des objets qui y sont perdus n’est autorisée qu’à celui qui veut les annoncer (rapporté par Boukhari et Mouslim).

Ce que l’intéressé doit faire est d’annoncer la montre au Tribunal principal de La Mecque afin que le tribunal la remette à la Commission chargée de la garde des objets perdus ramassés dans le périmètre sacré. Ainsi, il aura la conscience quitte. Mais il doit se repentir à Allah le Transcendant, s’il a fait preuve de négligence dans l’annonce de la découverte de la montre dans le passé. C’est Allah seul qui assiste.